Spécial SAHARA

Les cahiers du Canard Libéré

Edition spéciale — Directeur de la publication **Abdellah Chankou**

Minurso

Fin de 35 ans de tourisme diplomatique

Sahara marocain

DE LA MARCHE VERTE À LA FÊTE DE L'UNITÉ : UN MÊME ÉLAN



Par Jamil Manar

Sahara : un bonheur n'arrive jamais seul !

Le 6 novembre 1975, des centaines de milliers de Marocains, animés par une foi inébranlable en leur pays, ont marché pacifiquement vers le Sahara, drapeau national à la main et Coran au cœur. Coup de génie de feu Hassan II, la Marche Verte est entrée dans l'Histoire comme une épopée populaire sans équivalent. Le peuple marocain devenait l'acteur d'une page glorieuse de son destin collectif. Une démonstration de force tranquille, de mobilisation nationale et de patriotisme qui allait marquer durablement la mémoire du Royaume.

Cinquante ans plus tard, le 31 octobre 2025, ce même peuple, debout et fier aux quatre coins du Royaume, célébrait une autre victoire, cette fois diplomatique : l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2797, qui a fait du plan d'autonomie sous souveraineté marocaine la base des négociations en vue d'un règlement politique. Une consécration internationale majeure pour une initiative présentée par Rabat dès 2007 et défendue depuis avec constance, détermination et une remarquable persévérance diplomatique sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI.

Cette fois, ce n'était pas une marche sur le sable, mais une longue marche dans les chancelleries, les capitales et les enceintes internationales. Un travail de conviction, de patience et de stratégie qui a fini par produire ses effets. Deux générations, deux séquences historiques, mais un même souffle patriotique : celui d'un Royaume qui ne transige ni sur sa souveraineté ni sur son unité nationale.

> ***Trente-cinq ans de présence pour entretenir une fiction politique devenue anachronique.***

C'est beau comme la lagune de Dakhla !

La résolution 2797 a marqué un changement d'époque. En prenant le plan d'autonomie marocain comme base des négociations, le Conseil de sécurité a consacré une évolution majeure du traitement international du dossier. Après dix-huit années d'efforts diplomatiques depuis la présentation de l'initiative marocaine en 2007, l'ONU a envoyé un signal politique qui ne pouvait passer inaperçu. L'autonomie sous souveraineté marocaine s'imposait désormais comme le cadre de référence des discussions.

Pour Alger, qui avait fait de l'immobilisme diplomatique une véritable doctrine, le réveil était brutal. À défaut de proposer une solution politique alternative susceptible de recueillir une adhésion internationale comparable, le régime algérien continuait de s'accrocher à un statu quo devenu de plus en plus difficile à défendre. Sa diplomatie, experte en nage en eaux troubles et stagnantes, persistait à entretenir une fiction politique au prix d'une coûteuse fuite en avant. L'« Algésario », cette alliance de circonstance entre Alger et le Polisario, n'en démordait pas. Manœuvres en coulisses, lectures biaisées des textes onusiens, rhétorique de circonstance : tout était bon pour tenter de bloquer les aiguilles de l'Histoire. Mais celle-ci avait manifestement décidé de ne plus attendre.

Le 31 octobre 2026 allait apporter une nouvelle illustration de ce basculement. Un an jour pour jour après la résolution 2797, le Maroc célébrait la Fête de l'unité tandis que le Conseil de sécurité se retrouvait dans l'incapacité de s'entendre sur le renouvellement du mandat de la MINURSO. Une mission vieille de trente-cinq ans, créée en 1991 pour organiser un référendum qui ne verra jamais le jour, faute notamment de consensus sur la composition du corps électoral.

Le projet américain sur le dossier du Sahara marocain proposait de renouveler la mission tout en la rebaptisant, à compter du 1er novembre 2026 , « Mission des Nations unies au Sahara occidental », en abandonnant la référence au référendum dans son appellation. Il confortait également le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine, objet d'un consensus international grandissant, comme seule base des négociations

Onze membres du Conseil ont voté en faveur du texte. Mais Moscou a dégainé son veto. Officiellement, la Russie contestait une démarche qu'elle jugeait unilatérale et refusait de cautionner une orientation privilégiant le plan marocain. Elle a ensuite présenté son propre projet, beaucoup plus classique, visant à reconduire la MINURSO pour une année supplémentaire sans bouleverser son mandat. Ironie du sort : ce contre-projet russe a lui aussi échoué, ne recueillant que trois voix favorables, tandis que onze membres s'abstenaient et que les États-Unis votaient contre.

Résultat : ni le projet américain ni le projet russe n'ont été adoptés. Le mandat de la MINURSO a expiré le 31 octobre à minuit. Le lendemain, António Guterres, prenant acte de cette situation, a annoncé la fin des opérations de la mission et engagé le processus de liquidation ordonnée de ses structures et de ses moyens, sous la supervision d'une équipe réduite des Nations unies.

Trente-cinq ans après son installation, la MINURSO se retrouve ainsi au bout de sa mission institutionnelle. Elle aura surveillé un cessez-le-feu, accompagné les différentes tentatives de règlement et entretenu, au moins dans son appellation, la perspective d'un référendum impraticable. Trente-cinq ans de présence pour entretenir une fiction politique devenue anachronique. La MINURSO aura survécu à son objectif initial, à l'évolution du terrain et même au temps. Une mission en pilotage automatique dans un conflit dont les paramètres ont profondément changé. Mais elle aura surtout servi de paravent à l'immobilisme entretenu par l'Algérie et le Polisario, qui ont trouvé dans cette présence onusienne un précieux alibi pour prolonger le blocage et faire vivre l'illusion d'un processus sans issue. Le temps des manoeuvres dilatoires et perfides ne pouvait pas durer éternellement. ●



À l'occasion du 51e anniversaire de la Marche Verte, qui incarne la profonde cohésion du peuple marocain autour de son intégrité territoriale,

Le Président Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) expriment leur plus sincère fidélité et leur loyalisme à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, ainsi qu'au peuple marocain tout entier, témoignant ainsi de leur profond respect, de leur fierté et de leur attachement aux valeurs du patriotisme. Ils implorent le Tout-Puissant de préserver notre pays dans la sécurité, la paix et la prospérité, de veiller à la sauvegarde de son unité nationale et d'accorder à Sa Majesté le Roi santé, longévité et réussite, ainsi qu'à l'ensemble des Membres de la Famille Royale.

CIMR

LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

Marche verte

Quand tout un peuple se met en marche

Le 6 novembre 1975, le Maroc vivait l'un des épisodes les plus marquants de son histoire contemporaine. À l'appel du roi Hassan II, quelque 350 000 volontaires marocains, hommes et femmes, prenaient le chemin du Sahara, munis du Coran et du drapeau national. Une mobilisation populaire d'une ampleur exceptionnelle, entrée depuis dans la mémoire collective sous le nom de Marche verte.

Saliha Toumi



Des images gravées dans la mémoire collective.

L'image reste puissante: une foule immense avançant pacifiquement, dans un élan collectif soigneusement organisé, avec pour seuls emblèmes le drapeau marocain et le Livre saint. Au-delà de sa dimension spectaculaire, cette marche portait une revendication politique et historique : celle du Maroc de recouvrer les territoires sahariens alors sous administration espagnole.

Le contexte était celui de la décolonisation. L'Espagne franquiste, affaiblie et confrontée à une succession politique incertaine, cherchait une issue à la question du Sahara. Le Maroc, de son côté, entendait faire valoir ses droits historiques et ses liens d'allégeance avec les tribus sahariennes. La Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif du 16 octobre 1975, avait reconnu l'existence de liens juridiques d'allégeance entre le sultan du Maroc et certaines tribus du territoire, tout en concluant que les éléments soumis ne permettaient pas d'établir un lien de souveraineté territoriale de nature à remettre en cause le principe d'autodétermination.

C'est dans cette séquence diplomatique et historique que Hassan II annonça la Marche verte. Le 6 novembre, les volontaires franchirent la frontière du territoire. Quelques jours plus tard, ils reçurent l'ordre de regagner le Maroc, après que l'Espagne eut accepté d'engager des négociations. Les accords de Madrid du 14 novembre 1975 organisèrent ensuite le retrait espagnol et une administration provisoire du territoire par le Maroc et la Mauritanie, ouvrant une nouvelle phase, loin de mettre fin au différend. Cinquante et un ans après, la Marche verte demeure un symbole majeur de mobilisation nationale. Elle appartient à ces moments où une nation se rassemble autour d'un objectif commun et où la force du nombre devient un instrument de l'histoire. Chaque 6 novembre, le Maroc commémore ainsi bien davantage qu'un événement: un élan patriotique qui a durablement marqué son récit national.

Mais l'histoire ne s'est pas arrêtée en 1975. Le conflit du Sahara s'est prolongé, avec ses affrontements, ses négociations infructueuses et ses décennies de blocage diplomatique entretenu par le régime algérien.

Sous le règne de Mohammed VI, le Maroc a engagé une double dynamique, à la fois sur le terrain et sur la scène internationale. Le Souverain a fait du développement des provinces du Sud une priorité stratégique, impulsant de grands chantiers d'infrastructures, de ports, de routes, d'énergie et d'équipements publics, destinés à transformer durablement cette partie du Royaume. Parallèlement, il a conduit une offensive diplomatique soutenue pour promouvoir le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine, proposé en 2007, et obtenir son adhésion auprès d'un nombre croissant de partenaires internationaux. Cette stratégie vise à faire de l'initiative marocaine le cadre de référence d'un règlement politique du différend. La question du Sahara s'inscrit ainsi dans une réalité économique et territoriale profondément transformée, tandis que le plan d'autonomie occupe une place centrale dans les efforts diplomatiques du Royaume.

La Marche verte rappelle une date fondatrice, mais elle invite également à regarder vers l'avenir. L'élan populaire de 1975 a marqué l'histoire ; le défi d'aujourd'hui consiste à faire du développement, de la stabilité et de la prospérité des provinces du Sud les prolongements concrets de cet engagement national.

En 1975, des centaines de milliers de Marocains avaient marché vers le Sahara. Cinquante et un ans plus tard, l'enjeu reste le même : continuer à faire avancer malgré l'adversité le Sahara sous souveraineté marocaine..●

Nous puisons dans
nos racines...



...pour conquérir l'avenir

MAROC
SÉNÉGAL
BÉNIN
CÔTE D'IVOIRE

Depuis plus d'un demi-siècle, Holmarcom n'a cessé d'évoluer et de se renouveler. Fort de ses racines et porté par une stratégie de croissance entreprenante, le Groupe poursuit sa politique d'investissement dans des secteurs stratégiques pour l'essor durable du Maroc et s'ouvre à de nouveaux défis dans le continent africain.

www.holmarcom.ma

HOLMARCOM
GROUP

Spécial SAHARA

Fin du mandat de la Minurso

Ils ont déclaré

Nasser Bourita Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger



Intervenant sur 2M le samedi 31 octobre, soit au lendemain du veto russe et de la non-reconduction du mandat de la MINURSO, Nasser Bourita a résumé le changement de cap voulu par le Roi Mohammed VI par une formule forte: «Nous devons passer de la gestion au changement». Pour le chef de la diplomatie marocaine, il ne s'agit plus de s'accommoder de règles héritées d'un autre contexte, mais de remettre en question un dispositif devenu anachronique. «Nous ne sommes pas revenus 35 ans en arrière, nous avons tourné la page », a-t-il insisté. Le ministre a notamment dénoncé le décalage entre une dynamique internationale favorable au plan d'autonomie et une mission onusienne dont le « R » de référendum n'a, selon lui, plus de sens. Il a également estimé que la MINURSO était devenue «une partie du statu quo, pas une partie de la solution ».

PAM : tourner la page du statu quo

Le Parti authenticité et modernité (PAM) voit dans la non-reconduction du mandat de la MINURSO une étape importante dans l'évolution du dossier du Sahara. Pour son bureau politique, cette décision doit ouvrir la voie à la fin effective des activités de la mission sur le terrain et contribuer à sortir d'une logique de gestion du différend qui a montré ses limites. Le parti réaffirme que l'autonomie sous souveraineté marocaine constitue l'unique option politique pour parvenir à un règlement, tout en saluant la dynamique internationale impulsée par le Roi Mohammed VI. Il appelle enfin les forces vives du pays à rester mobilisées et vigilantes face aux prochaines évolutions diplomatiques.



Fatima Ezzahra El Mansouri, coordinatrice nationale du PAM.

Istiqlal : une rupture avec la logique de l'immobilisme



Nizar Baraka, SG de l'Istiqlal.

Pour le Parti de l'Istiqlal, la non-prorogation du mandat de la MINURSO constitue une étape historique et une occasion de rompre avec une longue période de statu quo. La formation considère que cette nouvelle séquence doit permettre d'accélérer la dynamique diplomatique engagée par le Souverain et d'élargir davantage le soutien international au plan d'autonomie sous souveraineté marocaine. Elle met particulièrement en avant les onze voix favorables au projet américain au Conseil de sécurité, malgré le veto russe, comme un indicateur de l'adhésion internationale à la proposition marocaine. Le parti appelle à poursuivre la mobilisation nationale derrière le Roi et interpelle également le HCR sur la nécessité de recenser les populations des camps de Tindouf et de garantir leur liberté de circulation.

USFP : l'ONU face aux limites de sa propre méthode

L'Union socialiste des forces populaires (USFP) livre une lecture particulièrement critique de l'impasse au Conseil de sécurité. Pour son bureau politique, l'absence d'adoption d'une nouvelle résolution ne relève pas d'un simple incident procédural : elle révèle une crise profonde de l'approche onusienne suivie depuis plus de trois décennies, incapable de dépasser l'immobilisme et de mettre un terme au différend. Le parti regrette qu'une résolution permettant d'engager la mise en œuvre concrète de l'initiative d'autonomie n'ait pas été adoptée, tout en soulignant l'ampleur du soutien international dont bénéficie cette proposition. Il réaffirme son engagement derrière le Roi Mohammed VI et son soutien aux démarches visant à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume.



Driss Lachgar, premier secrétaire de l'USFP.

PPS : l'Algérie et le Polisario face à leurs responsabilités

Le Parti du progrès et du socialisme (PPS) considère que le soutien de onze membres du Conseil de sécurité au projet américain constitue un signal politique important en faveur de la position marocaine. Il voit dans la séquence ouverte par le vote du 30 octobre une étape supplémentaire vers la consécration de l'autonomie sous souveraineté marocaine comme référence des négociations. Plus incisif, le PPS estime que la non-reconduction du mandat de la MINURSO ouvre la voie à la clôture du dossier dans le cadre onusien et invite l'Algérie et le Polisario à revoir leurs positions, à faire preuve de réalisme et à s'inscrire dans une recherche de solution politique définitive, sans manœuvres dilatoires ni obstruction. Le parti insiste néanmoins sur la nécessité de préserver le cessez-le-feu et de consolider le front intérieur.



Nabil Benabdallah, SG du PPS.

Mouvement populaire : la mission n'a pas suivi l'évolution du dossier



Mohamed Ouzzine, SG du Mouvement Populaire.

Le Mouvement populaire estime que la MINURSO n'a pas su s'adapter à la nouvelle donne diplomatique ni accompagner l'évolution du traitement international du différend. Il appelle ainsi au retrait du dossier du Sahara du cadre de gestion des Nations unies et à la fin de la mission. Le parti critique également le veto russe, qu'il inscrit dans une logique de confrontation héritée de la guerre froide, et considère que le soutien international croissant à l'initiative marocaine impose désormais une nouvelle approche. Il réaffirme parallèlement son attachement à une solution pacifique et à la mobilisation nationale autour de la souveraineté du Royaume.

Union constitutionnelle : consolider les acquis diplomatiques

L'Union constitutionnelle salue les acquis enregistrés par le Maroc sous la conduite du Roi Mohammed VI et met en avant le soutien international à l'initiative d'autonomie. Pour le parti, la concomitance entre la Fête de l'Unité et cette nouvelle séquence diplomatique revêt une portée symbolique particulière: elle traduit le passage d'une logique de simple gestion du conflit à une transformation de ses paramètres. L'UC appelle à poursuivre les efforts diplomatiques aux niveaux bilatéral et régional, tout en réaffirmant son attachement à l'intégrité territoriale, à la sécurité nationale et au maintien du cessez-le-feu.



Mohamed Joudar, SG de l'Union Constitutionnelle.



Abdelilah Benkirane, SG du PJD.

PJD : un soutien sans réserve au communiqué royal

Le Parti de la justice et du développement (PJD), dirigé par Abdelilah Benkirane, adopte une déclaration plus concise. Son secrétariat général apporte son soutien total au communiqué du Cabinet royal du 30 octobre et réaffirme l'engagement du parti derrière le Roi Mohammed VI pour défendre la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du Royaume.



DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER
LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'yser - Casablanca ● Tél : 05 22 82 90 21 ● Fax : 05 22 82 89 33 ● www.chicoptique.ma

Fin de la Minurso

LE MAROC MET LES POINTS SUR LES I

Le non-renouvellement du mandat de la Minurso à l'issue de la réunion du Conseil de sécurité le vendredi 30 octobre 2026 a ouvert une nouvelle séquence dans le dossier du Sahara. Dans la foulée de cette évolution diplomatique majeure, le Cabinet royal qui semble avoir anticipé ce séisme diplomatique publie un communiqué qui en précise la portée et réaffirme les fondamentaux de la position marocaine.



« Le mandat de la Minurso n'a pas été reconduit par le Conseil de sécurité des Nations Unies lors de sa réunion de ce jour, 30 octobre 2026. Il s'agit d'une évolution importante et d'un pas significatif vers la clôture définitive du dossier du Sahara marocain aux Nations Unies. Ce développement majeur coïncide avec la célébration de la fête de l'Unité, décrétée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, pour incarner la rupture dans la gestion de ce dossier, passant d'une simple logique de gestion à une approche de transformation profonde des paramètres. Ainsi, la non-reconduction du mandat de la Minurso signifie clairement que la présence de cette Mission dans les provinces du sud du Royaume, notamment à travers son personnel, ses véhicules, son matériel et ses symboles, devrait cesser dans les prochains jours. C'est une page de 35 ans qui est désormais tournée. Héritée d'un contexte anachronique et révolu, cette Mission a longtemps constitué un instrument d'internationalisation du différend régional relatif au recouvrement légitime par le Royaume du Maroc de ses provinces sahariennes. En outre, la non-reconduction de la Minurso devrait marquer la fin de la saisine du Conseil de sécurité et le retrait de cette question de son ordre du jour. Dès lors, les réunions statutaires périodiques du Conseil consacrées au Sahara marocain, les rapports du Secrétaire général des Nations Unies y afférents et les briefings de son Envoyé personnel, n'auraient plus lieu d'être.

Le processus politique onusien, qui a été marqué malheureusement par les tergiversations des autres parties, leur entêtement à créer le blocage et à faire perdurer le statu quo, se trouve ainsi suspendu. Des actions similaires seront également menées prochainement au sein des autres organes de l'ONU. Tout en marquant sa satisfaction de cette évolution, le Maroc demeure fermement attaché au cessez-le-feu, dans le strict respect de son intégrité territoriale, de sa sécurité nationale et de la quiétude de ses citoyens. Par ailleurs, la dynamique internationale lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le préserve, se poursuivra, aux niveaux bilatéral et régional. Elle a d'ores et déjà permis de capitaliser des soutiens importants, puisque plus des deux tiers des membres de l'ONU, y compris des membres permanents du Conseil de sécurité et les puissances influentes, appuient clairement l'autonomie, sous souveraineté marocaine, comme seul cadre de solution pour régler ce différend régional". ●

Minurso Fin de 35 ans de tourisme diplomatique

Créée le 29 avril 1991 par la résolution 690 du Conseil de sécurité, la MINURSO avait pour mission première de préparer et d'organiser un référendum d'autodétermination au Sahara. Un scrutin qui n'aura finalement jamais vu le jour, faute d'accord sur l'identification des électeurs. Pendant plus de trois décennies, la mission onusienne aura néanmoins maintenu une présence militaire et civile sur le terrain, avec pour autre fonction essentielle la surveillance du cessez-le-feu, jusqu'à sa rupture en 2020 par le Polisario qui va encore plus loin dans la provocation.

Pendant plusieurs semaines, des manifestants affiliés au Front terroriste paralysent le passage de Guerguerat, en bloquant la route nationale qui traverse cette zone tampon stratégique. Cette obstruction a provoqué l'interruption du trafic civil et commercial entre le Maroc et la Mauritanie, perturbant ainsi les échanges et la circulation des personnes et des marchandises.

Face à cette situation, les Forces armées royales (FAR) interviennent le 13 novembre 2020 pour rétablir la libre circulation et de sécuriser le poste-frontière. Une opération présentée par Rabat comme une intervention de sécurisation, menée sans affrontement militaire, mais que le Polisario a immédiatement dénoncée. En réaction, le pantin d'Alger annonce qu'il ne se considérait plus lié par l'accord de cessez-le-feu conclu sous l'égide de l'ONU en 1991, proclamant dans la foulée un prétendu « état de guerre » dont il a nullement les moyens.

Depuis, les tensions armées se sont manifestées à plusieurs reprises. La ville d'Es-Smara a notamment été la cible de tirs de projectiles attribués au Polisario, dont ceux du 5 mai 2026 et du 27 juin 2025. Ces attaques font également écho au bombardement meurtrier d'octobre 2023, qui avait déjà illustré les risques sécuritaires auxquels sont exposées les populations civiles.

Le 31 octobre 2026, après l'échec de deux projets de résolution concurrents au Conseil de sécurité, le mandat de la Minurso expire sans être renouvelé. Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, prend acte de la fin des opérations et engage, dès le 1er novembre, le processus de liquidation de la mission. Le démontage est désormais programmé : environ 160 observateurs militaires, communément assimilés aux Casques bleus, doivent être rapatriés, auxquels s'ajoutent quelque 180 personnels civils et assimilés. Au total, près de 340 personnes sont concernées par cette opération de retrait. Treize installations et sites de la mission doivent également être fermés puis rétrocédés aux autorités marocaines, tandis que les équipements, véhicules, systèmes de communication et archives feront l'objet d'un inventaire et d'un traitement selon les procédures onusiennes. La liquidation sera supervisée par une équipe réduite relevant du Département de l'appui opérationnel des Nations unies. Guterres a appelé les parties à coopérer pleinement afin que le retrait se déroule de manière ordonnée et dans les meilleurs délais. Le secrétaire général a également rendu hommage aux personnels de la mission et aux vingt membres qui ont perdu la vie durant ses 35 années de présence. Une page se tourne bel et bien : celle d'une mission dont le référendum fondateur n'a jamais été organisé et qui aura traversé trois décennies et demie sans parvenir à débloquer le processus. Après 35 ans, les Casques bleus ramassent leurs cliques et leurs claques dans un scénario que le Maroc a su anticiper comme le montre le communiqué du cabinet royal rendu public juste après l'échec du veto russe… ●



Une mission devenue caduque et dont le départ était inscrit dans l'ordre de l'évolution du dossier du Sahara marocain.

Sahara marocain Un territoire immense, un potentiel sans limites

Ancienne colonie espagnole récupérée en 1975, le Sahara marocain représente plus de la moitié du territoire national. Il couvre une superficie de 416 474 km², soit environ 58,6 % du pays.



Laâyoune, chef-lieu de la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia Al Hamra.

Le Sahara marocain s'étire sur une superficie de 266 000 km² pour une population estimée à 500.000 habitants. s'étendant depuis le Nord-Ouest de l'Afrique, situé à 50 km des Îles Canaries, il est bordé par la province de Tarfaya au Nord, l'Algérie au Nord-Est et la Mauritanie à l'Est et au Sud, tandis que sa côte Ouest longe sur 1 200 km l'Atlantique, il possède une frontière avec l'Algérie sur 42 km, la Mauritanie sur 1 561 km. Les zones contrôlées par le Maroc et le Front Polisario sont séparées par un mur de sable long de 2 000 km, construit entre 1980 et 1987 par les autorités marocaines, pour se défendre contre les incursions des séparatistes soutenus et armés par l'Algérie.

Selon le découpage administratif national, trois régions font partie du territoire du Sahara qui couvre également le territoire situé au-delà du mur marocain.

La région Dakhla-Oued Eddahab. Région la plus australe et la plus vaste du Maroc, elle s'étend sur 142 865 km 2 pour une population de 143 000 habitants, soit 1% de la population nationale. La capitale régionale est Dakhla (110 000 habitants).

La région de Laâyoune-Boujdour-Sakia Al Hamra. Occupant la partie centrale des régions sahariennes, elle abrite 370 000 habitants, soit 1,1 % de la population nationale, sur 140 018 km 2. La capitale régionale est Laayoune (220 000 habitants), ville la plus importante des provinces du sud.

La région de Guelmim-Oued Noun. Créée en 2015, c'est la région du Sahara la plus septentrionale. Seule une petite partie se trouve sur le territoire du Sahara. Sa population est de 434 000 habitants, soit 1,28 % de la population nationale. Sa capitale est Guelmim (200 000 habitants). Les principales ressources traditionnelles du Sahara marocain sont le pastoralisme, la pêche et l'extraction de phosphate dont les réserves sont concentrées autour de Boukraa, à 100 km au sud de Laayoune. Grâce aux efforts colossaux consentis depuis 1999 par les pouvoirs publics marocains dans le domaine des infrastructures (réseau routier, installations portuaires et réseaux d'électricité et d'eau) le tourisme, le secteur agro-alimentaire d'agrumes et légumes, sont devenues des activités essentielles pour l'économie régionale.

Le développement économique et social est devenu une réalité comme ont pu constater les différentes délégations d'opérateurs économiques et hommes politiques étrangers lors de leurs visites sur place au cours de ces dernières années.

La population du Sahara marocain est majoritairement composée de Sahraouis, un groupe ethnique partageant une culture distincte. Les Sahraouis parlent le hassanya, un dialecte arabe, et possèdent des traditions et des coutumes uniques. La musique sahraouie, faisant notamment appel à des instruments traditionnels tels que le tidinit (luth à quatre cordes) et le tbal (tambour), constitue un élément central de leur patrimoine culturel.

L'Espagne se retire du Sahara qui connaît le 6 novembre 1975 une épopée qui restera gravée dans la memoire nationale et subjuguera les observateurs étrangers : La Marche Verte. Un coup de génie de feu Hassan II qui dans un discours historique demande à son peuple de se rendre dans ce territoire libéré cher aux Marocains. Le 16 novembre 1975, la déclaration de Madrid est signée entre l'Espagne, la Mauritanie et le Maroc..

Après les années de conflit (1975-1976) et de discussions-négociations sur fond de manœuvres algériennes, le Maroc et le Front Polisario acceptent, le 30 août 1988, la proposition du secrétaire général de l'ONU d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. C'est dans ce cadre qu'est créée, en 1991, la MINURSO, et qu'est obtenu un cessez-le-feu toujours en vigueur. Mais le référendum d'autodétermination s'avère comme « impraticable » par de nombreux acteurs qui le juge obsolète et inapplicable. Le principal blocage réside le désaccord historique sur les listes électorales, qui a rendu le processus impossible à mettre en œuvre. Après la publication par la MINURSO d'une liste provisoire de 80 000 personnes habilitées à participer au référendum, 130 000 dossiers de recours sont déposés. À partir de février 2000, devant l'impossibilité de mettre en œuvre le référendum, le secrétaire général de l'ONU privilégie progressivement la voie du règlement politique négocié. Il demande à M. James Baker, envoyé spécial du Secrétaire général, de se rendre dans la région afin d'étudier les moyens de parvenir à un règlement rapide.

Les différentes propositions de règlement conçues dans le cadre des Nations Unies - plan de règlement (1988), plans Baker I (2001) et II (2003) - ayant échoué, le constat s'impose au début des années 2000 : le dossier est dans l'impasse.

Le 11 avril 2007, le Maroc présente au secrétaire général des Nations Unies une proposition de plan d'autonomie sous souveraineté marocaine pour le Sahara. Dès lors, l'ONU, dans ses résolutions récentes, appuie l'idée d'une solution politique basée sur la proposition marocaine d'autonomie jugée sérieuse et crédible, plutôt qu'un référendum qui ne sera plus mentionné comme base de règlement. Une nouvelle dynamique s'installe autour du dossier avec l'accroissement du consensus international autour de la fiabilité du plan marocain qu'une diplomatie royale sereinement clairvoyante a su démontrer. ●

Avis consultatif de la Cour internationale de justice de la Haye (16 octobre 1975)

À la demande de l'assemblée générale de l'ONU, la Cour a reconnu qu'un lien d'allégeance existait concernant l'ancien Sahara marocain. En effet, elle a estimé que :

- le Sahara n'était pas avant la colonisation espagnole « un territoire sans maître » ou terra nullius,
- le Sultan et les tribus nomades avaient «des liens juridiques » reconnus, d'ailleurs, par d'autres États. ●

Plan d'autonomie sous souveraineté marocaine

Le contenu d'une initiative juste, crédible et moderne

Depuis 2004, le Conseil de sécurité appelle régulièrement « les parties et les États de la région à continuer de coopérer pleinement avec l'ONU pour mettre fin à l'impasse actuelle et progresser vers une solution politique ». Dans un esprit de ni vainqueur ni vaincu comme n'a de cesse de le souligner SM le Roi Mohammed VI dans ses discours.



Le plan d'autonomie s'est imposé par sa crédibilité et son sérieux au Conseil de sécurité.

En réponse à cet appel de la communauté internationale, le Royaume du Maroc s'est inscrit dans une dynamique positive et constructive, en s'engageant à soumettre une initiative pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara, dans le cadre de la souveraineté du Royaume et de son unité nationale.

Cette initiative, présentée en 2007 par l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, feu El Mostafa Sahel, s'inscrit dans le cadre de l'édification d'une société démocratique moderne, fondée sur l'état de droit, les libertés individuelles et collectives et le développement économique et social. Comme telle, elle apporte la promesse d'un avenir meilleur pour les populations de la région, met fin à la séparation et à l'exil et favorise la réconciliation.

Par cette initiative, le Royaume du Maroc garantit à tous les Sahraouis à l'extérieur comme à l'intérieur, toute leur place et tout leur rôle, sans discrimination, ni exclusive, dans les instances et institutions de la région.

Ainsi, les populations du Sahara géreront elles-mêmes et démocratiquement leurs affaires à travers des organes législatifs, exécutif et judiciaire dotés de compétences exclusives. Elles disposeront des ressources financières nécessaires au développement de la région dans tous les domaines et participeront, de manière active, à la vie économique, sociale et culturelle du Royaume.

L'État conservera ses compétences dans les domaines régaliens, en particulier la défense, les relations extérieures et les attributions constitutionnelles et religieuses de S. M. le Roi.

L'initiative marocaine, inspirée par un esprit d'ouverture, tend à créer les conditions d'un processus de dialogue et de négociation débouchant sur une solution politique mutuellement acceptable.

Le statut d'autonomie, résultant des négociations, sera soumis à une consultation référendaire des populations concernées, conformément au principe de l'autodétermination et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Les éléments de base de la proposition marocaine

Le projet marocain d'autonomie s'inspire des propositions pertinentes de l'ONU et des dispositions constitutionnelles en vigueur dans les États géographiquement et culturellement proches du Maroc, et s'appuie sur des normes et standards internationalement reconnus.

A. Les compétences de la Région autonome du Sahara

Dans le respect des principes et des procédures démocratiques, les populations de la Région autonome du Sahara, agissant par l'intermédiaire d'organes législatif, exécutif et judiciaire auront, dans les limites territoriales de la Région, la compétence notamment dans les domaines :

- De l'administration locale, de la police locale et des juridictions de la Région;
- Économique : le développement économique, la planification régionale, l'encouragement des investissements, le commerce, l'industrie, le tourisme et l'agriculture;
- Du budget et de la fiscalité de la Région; des infrastructures : l'eau, les installations hydrauliques, l'électricité, les travaux publics et le transport;
- Social : l'habitat, l'éducation, la santé, l'emploi, le sport, la sécurité et la protection sociales;
- Culturel, y compris la promotion du patrimoine culturel sahraoui hassani;
- De l'environnement.

La Région autonome du Sahara disposera des ressources financières nécessaires à son développement dans tous les domaines. Ces ressources seront notamment constituées par :

- Les impôts, taxes et contributions territoriales édictés par les organes compétents de la Région; • Les revenus de l'exploitation des ressources naturelles affectés à la Région;
- La partie des revenus des ressources naturelles situées dans la Région et perçus par l'État;
- Les ressources nécessaires allouées dans le cadre de la solidarité nationale;
- Les revenus provenant du patrimoine de la Région.

L'État conservera la compétence exclusive, notamment sur :

- Les attributs de souveraineté, notamment le drapeau, l'hymne national et la monnaie;
- Les attributs liés aux compétences constitutionnelles et religieuses du Roi, Commandeur des croyants et garant de la liberté du culte et des libertés individuelles et collectives;

- La sécurité nationale, la défense extérieure et de l'intégrité territoriale;
- Les relations extérieures;
- L'ordre juridictionnel du Royaume.

La responsabilité de l'État dans le domaine des relations extérieures sera exercée en consultation avec la Région autonome du Sahara concernant les questions qui se rapportent directement aux attributions de cette région. La Région autonome du Sahara peut, en concertation avec le Gouvernement, établir des liens de coopération avec des régions étrangères en vue de développer le dialogue et la coopération interrégionale. Les compétences de l'État dans la Région autonome du Sahara, (…) seront exercées par un délégué du Gouvernement.
Par ailleurs, les compétences qui ne sont pas spécifiquement attribuées seront exercées, d'un commun accord, sur la base du principe de subsidiarité.
Les populations de la Région autonome du Sahara sont représentées au sein du Parlement et des autres institutions nationales. Elles participent à toutes les consultations électorales nationales.

Les organes de la Région

Le Parlement de la Région autonome du Sahara sera composé de membres élus par les différentes tribus sahraouies, et de membres élus au suffrage universel direct par l'ensemble de la population de la Région. La composition du Parlement de la Région autonome du Sahara devra comprendre une représentation féminine appropriée. Le pouvoir exécutif de la Région autonome du Sahara sera exercé par un chef de gouvernement élu par le Parlement régional. Il est investi par le Roi. Le chef de gouvernement est représentant de l'État dans la Région.
Le chef du gouvernement de la Région autonome du Sahara forme le gouvernement de la Région et nomme les administrateurs nécessaires pour exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus en vertu du statut d'autonomie. Il est responsable devant le Parlement de ladite Région.
Des juridictions peuvent être créées par le Parlement régional afin de statuer sur les litiges nés de l'application des normes édictées par les organes compétents de la Région autonome du Sahara. Leurs décisions seront rendues, en toute indépendance, au nom du Roi. Le Tribunal régional supérieur, la plus haute juridiction dans la Région autonome du Sahara, statue en dernier ressort, sur l'interprétation de la loi de la Région, sans préjudice des compétences de la Cour suprême et du Conseil constitutionnel du Royaume.
Les lois, les règlements et les décisions de justice émanant des organes de la Région autonome du Sahara doivent être conformes au statut d'autonomie de ladite Région et à la Constitution du Royaume.
Les populations de la Région bénéficieront de toutes les garanties qu'apporte la Constitution marocaine en matière de droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus. 26. La Région autonome du Sahara disposera d'un conseil économique et social composé de représentants des secteurs économiques, sociaux, professionnels et associatifs, ainsi que de personnalités hautement qualifiées.

Processus d'approbation et de mise en œuvre du statut d'autonomie

Le statut d'autonomie de la Région fera l'objet de négociations et sera soumis à une libre consultation référendaire des populations concernées. Ce référendum constitue, conformément à la légalité internationale, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le libre exercice, par ces populations, de leur droit à l'autodétermination. À cette fin, les parties s'engagent à œuvrer conjointement, et de bonne foi, en faveur de cette solution politique et de son approbation par les populations du Sahara.
De surcroît, la Constitution marocaine sera révisée, le statut d'autonomie y sera incorporé comme gage de sa stabilité et de sa place particulière dans l'ordonnancement juridique national.
Le Royaume du Maroc prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer aux personnes qui seront rapatriées une réinsertion complète au sein de la collectivité nationale, dans des conditions garantissant leur dignité, leur sécurité et la protection de leurs biens.
À cette fin, le Royaume adoptera notamment une amnistie générale excluant toutes poursuites, arrestation, détention, emprisonnement ou intimidation de quelque nature que ce soit, fondées sur des faits objet de l'amnistie.
À la suite de l'accord des parties sur le projet d'autonomie, un conseil transitoire composé de leurs représentants apportera son concours au rapatriement, aux opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion des éléments armés se trouvant à l'extérieur du territoire ainsi qu'à toute autre action visant l'approbation et la mise en œuvre du statut, y compris les opérations électorales.
À l'instar des membres de la communauté internationale, le Royaume du Maroc est persuadé, aujourd'hui, que la solution du différend sur le Sahara ne peut être que le fruit d'une négociation. Dans cet esprit, la proposition qu'il soumet aux Nations Unies constitue une réelle opportunité à même de favoriser des négociations ayant pour finalité de parvenir à une solution définitive de ce différend, dans le cadre de la légalité internationale et sur la base d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte de l'ONU.
Dans ce cadre, le Maroc s'engage à négocier, de bonne foi, dans un esprit constructif d'ouverture et de sincérité, afin de parvenir à une solution politique." ●

« Nidae Al Hassan »

Une chanson épique

L'hymne de la Marche Verte et de l'unité nationale

Plus qu'un chant patriotique, Nidae Al Hassan est devenu la voix d'un Maroc en marche. Écrite dans l'urgence et la ferveur au lendemain du discours royal du 5 novembre 1975, la chanson de Feu Fathallah Lamghari incarne encore, un demi-siècle plus tard, l'esprit d'unité et de foi qui porta la Marche Verte. En octobre 1975, l'histoire s'accélère. Le Maroc s'apprête à écrire l'une de ses plus grandes épopées pacifiques : la Marche Verte. Dans cette séquence historique , où la ferveur gagne le pays tout entier, des artistes se rassemblent à Rabat autour d'une idée simple — donner une voix à la nation. Feu Fathallah Lamghari, poète et compositeur habité par le souffle du moment, couche les mots en un quart d'heure. Il parlera plus tard d'une écriture « comme une prière ». La mélodie, confiée à Abdallah Al Issami, naît presque dans le même élan. Très vite, les studios de la RTM deviennent le lieu où convergent Mahmoud El Idrissi, Bahija Idriss, Abdelhadi Belkhayat et bien d'autres. Tous répondent présents à l'appel de la patrie. En moins de vingt-quatre heures, Nidae Al Hassan est enregistrée, mixée, diffusée. À la radio, la chanson résonne comme un appel du cœur. Partout, on la fredonne, on la reprend. Dans les foyers, les écoles, les cafés, les foules entonnent ce refrain fort qui parle de fidélité, de courage et d'unité. L'art vient d'accomplir ce dont les discours les plus éloquents sont parfois incapables : unir un peuple dans une même émotion.

Le souffle de la Marche Verte

Si la Marche fut d'abord un acte politique, elle fut aussi une aventure humaine, spirituelle et artistique. Les images de centaines de milliers de volontaires avançant, Coran et drapeau national à la main, furent accompagnées de ce chant devenu emblème. Nidae Al Hassan n'était pas une simple chanson patriotique : c'était le pouls d'une nation en mouvement, une onde musicale reliant les dunes du Sud aux ruelles du Nord. Aujourd'hui encore, cette chanson continue de toucher tous les Marocains . C'est que le morceau dépasse la circonstance, transcende la conjoncture : il incarne la foi d'un peuple, sa loyauté au Trône et son attachement viscéral à la terre. Le Sahara n'est pas seulement un bout de territoire, c'est un amour puissant qui fait battre le cœur de chaque marocain.



Héritage d'une émotion intacte

Presque cinquante ans plus tard, Nidae Al Hassan reste un repère majeur dans la mémoire collective. Ses premières notes suffisent à faire renaître le souffle de 1975, ce moment où les artistes, les citoyens et les institutions parlaient d'une seule voix. Chaque année, lors des commémorations de la Marche Verte, elle s'élève comme un d'identité. Dans les écoles, les cérémonies et les stades, enfants et adultes reprennent ensemble ce chant patriotique immortel. Et chaque fois, l'émotion est la même : celle d'un pays qui se souvient qu'il a marché non pour conquérir une terre-elle lui appartient-, mais pour la récupérer après le retrait des forces espagnoles dans la sérénité, la paix et la ferveur. Sans tirer la moindre balle. Nidae Al Hassan n'est donc pas qu'un hymne de l'histoire — c'est un patrimoine vivant. La preuve qu'une chanson, née dans l'urgence d'un moment historique, peut devenir pour toujours le cœur battant d'une nation. ●

BANQUE POPULAIRE

GRANDIR ENSEMBLE



LA BANQUE POPULAIRE AU SERVICE D'UN MAROC UNI, TOURNÉ VERS L'AVENIR

SUIVEZ-NOUS